

DECISION DU PRESIDENT
2024DECISION86

Objet : Mise en place d'un outil de sensibilisation au pishing.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis de E-Collectivités : 65 rue Kepler – 85000 LA ROCHE-SUR-YON, pour la mise en place d'un outil de sensibilisation au pishing,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le devis de E-Collectivités : 65 rue Kepler – 85000 LA ROCHE-SUR-YON, pour la mise en place d'un outil de sensibilisation au pishing à destination des agents et des élus. La prestation est prévue pour 3 ans pour un montant total de 8 693,24 €.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 4 juin 2024, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Président,
Guy Plissonneau



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.